

B. — ORGANISATION DE LA COMMISSION

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **10 (1908)**

Heft 1: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

B. — ORGANISATION DE LA COMMISSION

I. — LES DÉLÉGATIONS

a) La Commission est formée par des délégués représentant les pays qui ont pris part au moins à deux des Congrès internationaux des mathématiciens avec une moyenne d'au moins deux membres. Chacun de ces pays a droit à un délégué. Les pays qui ont eu une moyenne d'au moins dix représentants peuvent avoir deux ou trois délégués. Dans les votations et les discussions de la Commission chaque pays n'a cependant qu'une voix.

Les pays, dits *pays participants*, qui sont appelés à prendre part aux travaux de la Commission sont les suivants :

Allemagne (2 ou 3 délégués).	Hongrie (2 ou 3).
Autriche (2 ou 3).	Iles britanniques (2 ou 3).
Belgique (1).	Italie (2 ou 3).
Danemark (1).	Norvège (1).
Espagne (1).	Portugal (1).
Etats-Unis d'Amér. (2 ou 3).	Roumanie (1).
France (2 ou 3).	Russie (2 ou 3).
Grèce (1).	Suède (1).
Hollande (1).	Suisse (2 ou 3).

b) Les pays qui ne répondent pas aux conditions ci-dessus, mais qui par leurs institutions peuvent contribuer aux progrès de la science, seront invités à se faire représenter par un délégué qui suivrait les travaux de la Commission, sans toutefois prendre part aux votations.

Ces pays seront dits *pays associés*; en voici une première liste, qui pourra être complétée s'il y a lieu :

Argentine (Rép.).	Bulgarie.
Australie.	Canada.
Brésil.	Chili.

Chine.	Mexique.
Colonie du Cap.	Pérou.
Egypte.	Serbie.
Indes anglaises.	Turquie.
Japon.	

c) *Sous-commissions nationales.* — Les différentes délégations sont invitées à s'adjoindre des sous-commissions nationales, comprenant des représentants des divers degrés de l'enseignement mathématique dans les établissements d'instruction générale ou dans les écoles techniques ou professionnelles. Ces sous-commissions sont destinées à aider les délégués dans l'élaboration des rapports dont il est question sous la rubrique G.

II. — LE COMITÉ CENTRAL

La Commission est dirigée par le Comité des trois membres désignés par le 4^{me} Congrès international des mathématiciens. Ce comité est dit le *Comité central*, il a les pouvoirs les plus étendus. Avec l'approbation de la Commission il se réserve notamment tous les droits concernant l'organisation et la publication des rapports généraux de la Commission.

Pour ce qui concerne la constitution de la Commission, le Comité tient à s'assurer le concours actif de personnes qui s'intéressent tout particulièrement aux progrès de l'enseignement mathématique. Il priera ces personnes d'entrer en temps utile en relation avec leur Gouvernement, afin que celui-ci soit déjà informé du but et de l'organisation de la Commission lorsqu'il sera invité officiellement à approuver les propositions du Comité pour ce qui concerne la délégation, ainsi que les propositions des délégués au sujet de la sous-commission nationale. En raison de la tâche très vaste qui incombe aux délégations, il est en effet très désirable que leurs travaux puissent commencer dans le plus bref délai possible.

III. — DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le 4^{me} Congrès international n'ayant fourni aucun subside les gouvernements des *pays participants* seront invités à mettre à la disposition de leur délégation une somme permettant de couvrir entièrement les frais de la délégation et de la sous-commission nationale et de contribuer aux frais généraux de la Commission.

Pour subvenir aux frais généraux de la Commission (comprenant notamment les frais du secrétariat-général et du Comité central), il sera constitué un fonds formé par des contributions annuelles de cent francs par *pays participant* ; elles devront être versées au secrétaire-général au commencement de janvier des années 1909, 1910, 1911 et 1912 ou, si on le préfère, en un seul versement en 1909. Le secrétaire-général présentera un rapport financier à la réunion de la Commission qui aura lieu à Cambridge en 1912, à l'occasion du 5^{me} Congrès international.

Quant aux délégués des *pays associés*, ils sont priés de s'entendre directement avec leur gouvernement au sujet des frais de délégation. Le Comité se réserve de fixer ultérieurement, s'il y a lieu, une légère participation des pays associés aux frais généraux de la Commission.

C. — ORGANE OFFICIEL DE LA COMMISSION PUBLICATIONS DES RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

La Revue internationale *L'Enseignement mathématique*, dirigée par MM. LAISANT et FEHR, servira d'organe à la Commission. Elle publiera le Rapport préliminaire et fera connaître la composition des délégations. Dans la suite, elle rendra régulièrement compte des travaux de la Commission et des sous-commissions.

Il va sans dire que ces communications pourront être reproduites par d'autres périodiques ou par d'autres moyens de publication.

Les sous-commissions publieront leurs rapports suivant